



UNION CONFÉDÉRALE CFDT DES RETRAITÉS
49, AV. SIMON BOLIVAR, 75950 PARIS CEDEX 19
TEL : 01 56 41 55 20 FAX : 01 56 41 55 21
CONTACT@RETRAITES.CFDT.FR - WWW.CFDT-RETRAITES.FR

CIRCULAIRE AUX ORGANISATIONS

N° 82 du 21 janvier 2021

DESTINATAIRES :

Aux responsables d'UTR, d'URR et d'UFR
Pour information aux membres du bureau UCR,
aux assistants et chargés de mission

Le mandatement dans la CFDT Retraités

Les structures CFDT Retraités mandatent de nombreux militants. Nous voulons déployer de « bonnes pratiques » pour d'une part équiper le mandataire (mandaté) et d'autre part pour soutenir la structure mandante.

Équiper le mandataire favorisera la réussite de la mission qui lui est confiée.

Soutenir l'action de la structure c'est l'inscrire dans la consolidation de la CFDT Retraités.

Dans la discussion avec les mandatés le document fourni forme un tout. Le préambule ne doit pas être détaché du texte qui fixe les droits et devoirs des deux parties.

A contrario le préambule pris seul est un ensemble de règles dont toutes les structures doivent s'imprégner et s'efforcer de suivre. Chacune d'elles jugera si ce préambule prendra place dans son règlement intérieur.

Yannick Le Coroller,
Trésorier, chargé de l'Organisation

En annexe :

- La charte de mandaté